

DES FOURMIS



ÉCHOS DES ÉTABLISSEMENTS

CHIC, Luynes, Semblançay la
Membrolle, CHU

CARRIÈRES AS/AP

P. 5

REFORME DE LA COMMISSION DE RÉFORME

P. 6

GIPA 2021

P. 6

SANTÉ DE LA SANTÉ

P. 7

RÉFORME DES RETRAITES POUR 2023

P. 8

ON A eu CHAUD !

On a eu chaud ! Mais ça n'a rien à voir avec les températures records de cet été. Rien à voir non plus avec les incendies, un certain niveau de sécheresse qui peut faire douter de la capacité à survivre avec suffisamment d'eau potable.

On a eu chaud, car pour un peu, Macron ne se rendait pas compte qu'il y a un problème écologique majeur. Que notre consommation de matière première n'est pas supportable pour la planète Terre.

Alors il l'a dit : « *c'est la fin de l'abondance et de l'insouciance* ». C'est la cigale qui se moque de la Fourmi ! Vous en n'avez pas marre d'être insouciant-e comme ça ?

Il est fort possible que cette pensée courageuse, l'obligeant à des « *choix clairs et forts* », il l'ait eu sur son jet ski Yamaha FX HO même pas électrique. Comme quoi, la méditation, être en symbiose avec la nature, ça permet les plus belles choses.

Dans la période, on attend de voir les agissements du président pour mettre en place les mesures de sobriété qui s'imposent.

Avec les trajets en jet privé de ses « amis-lionnaires » (we love Bernard), les méga-profits des multinationales (Total qui sextuple ses bénéfices en 2022 comparé aux années avant COVID), on est sûr qu'il a de quoi faire. Partage des richesses, taxe Tobin, augmentation des salaires, ce grand défenseur de la solidarité a de quoi faire !

Attendez ! On nous dit dans l'oreillette que Macron a décidé de mettre toute la sobriété dont il est capable dans les efforts pour changer le système.

La crise de l'énergie s'applique aux transformations sociales. Pas d'énergie



renouvelable pour le partage des richesses.

Macron est juste bon à relancer la bonne vieille centrale à charbon, bien polluante qui consiste à taper sur les plus pauvres, pour leur éviter de lever le nez vers le trafic aérien. Priorité du gouvernement à la rentrée : durcir à nouveau les suivis et conditions d'accès aux allocations chômage. Ça c'est le sens des responsabilités.

Quand aux mesures d'urgence de justice sociale et écologique ? Il faudra d'abord en passer par de la pédagogie. Bruno Lemaire, ministre de l'économie, ignore ce qu'est un super profit. Macron, ce qu'est une économie d'énergie.

Qu'il est insupportable que les pollueurs et profiteurs se retrouvent à la place des moralisateurs. Oui l'abondance et le gaspillage ne sont plus d'actualité. Oui l'insouciance n'est pas de mise quand le monde brûle, et que chaque fin de mois gèle les cœurs. Mais les dernières personnes que l'on souhaite entendre sur ces sujets sont les instigateurs des inégalités galopantes, et les promoteurs de l'individualisme exponentiel.

Pour le monde qui nous attend, ne laissons pas les égoïstes nous apprendre la solidarité. Et sachons garder à l'œil d'où vont venir les mauvais coups. Car comme le dit le proverbe : « *Quand Macron montre le ciel, les sages y voient Bernard Arnault* ».

**QU'ON SOIT JET PUBLIC OU PRIVÉ DE JET,
ÉTERNEL INSOUCIANT OU HEUREUSEMENT SOBRE,
ON NE LÂCHE RIEN !!!
UNISSONS-NOUS. SEUL-ES ON NE PEUT RIEN,
ENSEMBLE ON PEUT TOUT !!!**

SUD SANTÉ SOCIAUX 37

18, RUE DE L'OISELET 37550 ST AVRTIN

02 47 47 37 62

06 15 08 62 22

SUDSANTESOCIAUX37.ORG

SUDSANTESOCIAUX37@GMAIL.COM

SUDSANTESOCIAUX37
SUDSANTESOCIAUXCHUDETOURS

SUDSANTESOCIAUX37

Indre et Loire
Solidaires
Sud
santé sociaux 37

« BIEN TRAITANCE » DE LA DIRECTION AU CH LUYNES

SOUS-EFFECTIF QUOTIDIEN DE JOUR COMME DE NUIT

Moins 1, moins 2, voire moins 3 agents sur une tranche horaire et sur 1 plateau d'EHPAD. La direction a prévu une organisation dégradée mais a omis de prévoir l'organisation « bi ou tri dégradée », mais on doit assumer avec le sourire, en acceptant de faire des heures sup à gogo, des journées de 12h.

PAS DE REMPLACEMENT IDE POUR L'ÉTÉ !

La direction demande aux aides-soignantes de distribuer les traitements médicamenteux !!! Sans la présence d'une infirmière : **c'est hors la loi !!** Et ce, souvent, en plus de leurs tâches quotidiennes.

Les infirmières présentes ont été sollicitées pour faire des journées de 12h ou revenir en heures supplémentaires avec la carotte de la double rémunération des heures supplémentaires.

CLUSTERS COVID

Aucun renfort en personnel. La direction a répondu **par un sous-effectif quasi quotidien de tous les grades de jour comme de nuit !** La direction connaît-elle seulement la multitude de nos missions auprès des résident-es?

SUSPICION DE MALTRAITANCE

Une enquête administrative a été diligentée par la direction au mois de mai 2022. Elle portait sur des suspicions de faits de maltraitance. Des agents ont appris par téléphone et sans explication qu'ils ne devaient pas prendre leur service

le jour même. Certaines changeaient d'affectation le lundi suivant, d'autres étaient suspendues à titre conservatoire (disposition sensée sécuriser et protéger l'ensemble du service et permettre les démarches d'enquête).

La bienveillance, comme nous le montre la direction, est d'imposer des décisions sans explication, sans faits avérés, de laisser les agents dans l'expectative, l'angoisse, et la tourmente.

SUPPRESSION DES DÉCHARGES SYNDICALES AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Impossibilité de tourner dans les services pour prendre connaissance des difficultés, impossibilité de mobiliser les agents pour exprimer notre ras-le-bol et trop peu de temps alloué à la défense des collègues suspectés de faits de maltraitance.

POSE DES CONGÉS ANNUELS

Au CH de Luynes, nous devons poser qu'un seul week-end en CA entre juin et septembre !!! Nouvelle décision unilatérale depuis cette année pour **certain**s agents en soins **uniquement** !!! Par exemple, vous avez eu 1 semaine de vacances en juin dont 1 week-end en CA ; en août vous avez posé 2 semaines en CA, vous devez donc revenir travailler le week-end au milieu de vos vacances ! Cherchez l'erreur !!!

ET LA DIRECTION EST CENSÉE TRAVAILLER SUR L'ATTRACTIVITÉ DU CH LUYNES. SUD SE BAT AUPRÈS DES COLLÈGUES POUR FAIRE CESSER CES COMPORTEMENTS DES POMPIERS PYROMANES.

MESSAGE D'OUTRE-TOMBE À MADAME LA DIRECTRICE

Madame, votre hôpital est « À bout de souffle », vous considérez les agents comme « Le petit soldat » qui doit agir sans réfléchir. Mais du haut de votre tour, vous faites « Bande à part », en semaine ou en « Week-end », « Ici et ailleurs », vous ne vous rendez-pas compte de ce que vive les hospitalier·es. Pour vous, malgré vos discours, « Tout va bien » !

Toutes ces fourmis qui sont arrivées par « Passion », viennent aujourd'hui la boule au ventre. Doivent-ils vraiment faire des « Je vous salue, Marie » avant de prendre leurs postes ?

Cette peur et cette lassitude, vous pouvez la conjuguer au « Masculin féminin ».

Aujourd'hui, iels crient « Sauve qui peut » devant « Le mépris » dont vous faites preuves face à leurs souffrances.

Aujourd'hui, vous vous obstinez dans une « Nouvelle vague » de restructurations, qui ne feront que détruire, un peu plus, l'hôpital public.

Madame, redescendez de votre palais, écoutez, agissez dans l'intérêt de vos fourmis, et dans l'intérêt des patient·es qu'iels accueillent.

Manuel Godard



COPERMO DU CHU : BILAN CATASTROPHIQUE DE LA DIRECTION

Le dernier bilan social 2021 de la direction va bientôt paraître. Et autant dire qu'il n'est pas réjouissant. Entre diminution du nombre de soignant-es, augmentation des arrêts de travail, et gouffre financier creusé par les auto-remplacements en heures supplémentaires, les Hublo, et le recours à l'intérim, autant dire que la direction doit réviser ses cours de gestion.

Ce bilan social 2021, la direction va le défendre en expliquant à qui veut l'entendre que c'est la faute à COVID, que c'est une image à un instant T, et une photographie au 31 décembre de l'année concernée.

Certes, le COVID a eu des effets. Il a appuyé là où ça fait mal. La crise sanitaire a maximisé l'épuisement généralisé par des politiques économiques, la perte de sens du travail. Et dans le même temps les choix de vie et les priorités ont pu être redéfinies.



MAIS QUE NENNI, LES FOURMIS DE SUD SONT REMONTÉES PLUS LOIN. NOUS SOMMES ALLÉS REGARDER LES CHIFFRES DE LA DIRECTION DEPUIS LE DÉBUT DU COPERMO, EN 2017, DÉBUT DES DÉSTRUCTURATIONS DE SERVICES ET DES SUPPRESSIONS DE POSTES.

DÉFINITION D'UN POSTE

Maintenant, accrochez-vous, voici les chiffres.

Pour les comprendre, il faut savoir que 1 poste n'est pas égal à 1 ETP (Equivalent Temps Plein), et n'est pas égal à 1 agent-e (sachant qu'un agent n'est pas forcément à temps plein). **Pour 1 poste de travail dans un service 24h/24, il faut 4,9 ETP (1,2 ETP le matin, 1,2 ETP l'après-midi, et 2,5 ETP pour la nuit).**

DIFFÉRENCE ENTRE 2017 ET 2021

Entre 2017 et 2021 :

- ✗ **36,64 ETP** (environ **13 personnes**) ont été supprimés rien que pour les soignant-es et assistantes maternelles.
- ✗ **105 titulaires** en moins (6020 en 2017 ; 5915 en 2022)
- ✗ **122 CDI** en plus (307 CDI en 2022)
- ✗ **57 CDD** en moins sur emplois vacants (742 en 2017 ; 685 en 2022)



UNE POLITIQUE DE LA PRÉCARITÉ

Analysons ces chiffres, cela veut dire que 992 agent-es contractuelles (307 CDI + 685 CDD sur postes vacants, chiffres de 2022) pourraient être titularisé-es, et avoir une vision de l'avenir.

AU LIEU DE ÇA, LA DIRECTION CONTINUE DE SUPPRIMER LES EMPLOIS STABLES POUR ACCENTUER LES STATUTS PRÉCAIRES !

Pour les CDD de remplacement, on passe de 264 à 446 agent-es (+ 182). Cela montre bien, qu'il y a de plus en plus besoin de remplacer l'absentéisme, dont la grande majorité est liée à des arrêts de travail.

ABSENTÉISME

Trois indicateurs sont particulièrement effrayants :

- ✗ **+ 28195 jours d'arrêts pour maladies ordinaires** (82913 jours en 2017 ; 111108 jours en 2022).
- ✗ **+ 4674 jours de maladies professionnelles** (6448 jours en 2017 ; 11122 jours en 2021).
- ✗ **+ 7021 jours d'accidents de service** (18287 jours en 2017 ; 25308 jours en 2021).

INTÉRIM ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES (DONT HUBLO) EN ETP

Attention au grand écart, on passe là de 51,72 en 2018 à 147,14 ETP en 2021 !

L'ARGENT COULE À FLOT

Entre les recours à l'intérim et les heures supplémentaires rémunérées, depuis 2016, ce sont 19 463 598 d'euros dépensés. Si on y ajoute les journées provisionnées sur le CET (majoritairement imposés car les jours de repos non pas pu être posés dans l'année), depuis 2016, ce sont 43 065 578 d'euros dépensés !! (les dépenses liées au COVID ne sont pas incluses).



Tous ces chiffres font tourner nos petites têtes de fourmis. Ils renforcent nos alertes répétées, les mobilisations des collègues, les différentes grèves dans les services, et les luttes répétées pour la défense de l'hôpital public. Nous n'avons pas tort !

SEULE LA DIRECTION EST TROP PERCHÉE POUR NIER L'ÉVIDENCE.

Ce plan COPERMO initié en 2017 a pour objectif de supprimer des lits, de supprimer des postes, et de faire des économies. **C'est un échec total !** Au final, il y avait moins d'argent dépensé avant, avec de meilleures conditions de travail et de bien meilleures prises en charges patient-es!

SUD CONTINUERA À SE BATTRE CONTRE CE PLAN DE DÉSTRUCTURATION MASSIVE. MAIS NOUS AVONS ÉGALEMENT BESOIN DE TOUTES ET TOUS POUR LUTTER ENSEMBLE POUR CE BIEN DE SERVICE PUBLIC QU'EST L'HÔPITAL.

TRAVAIL EN 12H AU CHIC : SUITE

Courrant 2022, la Direction du CHIC a imposé la mise en place d'organisation de travail en 12h pour faire face aux difficultés de recrutement. Depuis les soignant-es s'épuisent...

Et pendant ce temps-là, la direction et les cadres font la publicité du travail en 12h, relayée par les agents eux-mêmes. Voici les quelques idées reçues que nous souhaiterions nuancer :

TRAVAILLER EN 12H PERMETTRAIT DE MIEUX GÉRER SON TEMPS DE TRAVAIL ET DE MIEUX PLANIFIER SES SOINS SUR TOUTE LA JOURNÉE/LA NUIT

A quel prix ! Bien évidemment que le travail sur 12h permet d'en faire plus, c'est d'une logique imparable. Mais il est bien évident que ce qu'il faut, c'est que le travail soit réparti sur un certain nombre d'agents, pas sur un petit nombre.

Quand on travaille 12h, on n'est pas juste fatigué-e quand on sort, on est épuisé-e ! Qu'advient-il de la vie sociale, de la vie de famille quand on a des journées pareilles ?

Rappelons que l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) considère que le travail en 12h augmente le risque d'erreurs et d'AES, et diminue la qualité des soins (plus on est fatigué, moins on est disponible et attentive).

TRAVAILLER EN 12H PERMETTRAIT DE PASSER MOINS DE TEMPS AU TRAVAIL ET DONC D'AVOIR PLUS DE TEMPS LIBRE

Plus de temps libre, pour quoi faire ? Comment est-il possible de récupérer de plusieurs journées en 12h sur plusieurs semaines quand on veut sortir le week-end, quand cela fait plus de 15 ans qu'on bosse et qu'on est déjà bien fatigué-e ? C'est donc surtout plus de temps libre sans vie

sociale et en mauvaise santé. Selon plusieurs études de l'INRS, le travail en 12h augmente le risque de somnolence diurne, de troubles métaboliques, de douleurs articulaires et de dos (qui étaient déjà en forte progression au 4^{ème} trimestre 2021 selon les chiffres de la DRH), de pratiques addictives, de prise de poids, etc...

TRAVAILLER EN 12H PERMETTRAIT DE VENIR MOINS SOUVENT AU TRAVAIL ET DONC DE RÉDUIRE SA CONSOMMATION DE CARBURANT

Quand on réfléchit au risque que constitue la conduite d'un véhicule après 12h de travail, on peut faire passer la consommation de carburant après. L'INRS d'ailleurs a encore pointé du doigt le travail en 12h qui augmente le risque de survenue d'accidents de travail et de trajet. Oui le carburant est cher, mais nos vies aussi le sont.

Il est à noter que, dans cette organisation dite temporaire, qui s'appuie toujours sur le sacrifice des agents, aucune formation ni prévention des risques liées à cette organisation de travail n'ont été mises en place pour accompagner les agents.

Et malgré ce qui a été annoncé par la direction lors des instances, une partie des équipes concernées (notamment celle de nuit) n'a pas été associée à la prise de décision.

Dans un tract envoyé aux agents, SUD a réaffirmé son opposition au travail en 12h et s'opposera systématiquement au passage d'une équipe dans cette organisation de travail, que la demande vienne de la direction ou des agents eux-mêmes.

MÉDECINS VIOLENTS ET HARCELANTS AU CHIC

Avant l'été, SUD a dénoncé du harcèlement, des propos déplacés, voire des violences de la part de médecins envers des agents.

Les agents concernés n'ont bien souvent rien dit par peur de représailles. Iels ont parfois passé le cap du rendez-vous à la direction. Mais que faire dans ce genre de cas pour se préserver ?

SUD EST PRÉSENT POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS SOUTENIR

Lors d'une matinée tractage nous avons pu discuter avec certain-es et les informer de la conduite à tenir dans ce genre de situation. Le plus difficile pour iels est de dénoncer ces actes, soit parce-qu'iels en ont honte, soit parce qu'iels pensent que la hiérarchie a tout pouvoir. Nous avons encouragé les agents à nous signaler tout débordement. SUD peut alors soutenir et protéger les collègues pour pouvoir en parler sans risquer de la répression.

LES TEMPS SONT ASSEZ DURS COMME ÇA. LES COMPORTEMENTS VIOLENTS ET AGRESSIFS, MÊME SI CERTAINS PEUVENT ÊTRE EXPLIQUÉS PAR LE STRESS ET LE SURMENAGE, NE SONT PAS ACCEPTABLES.

Même si les médecins saturent, i-els ne sont pas les seul-es et les soignant-es aussi en bavent.

Les politiques publiques n'arrangent rien et étranglent l'hôpital, et son organisation. Les directions suivent les injonctions du ministère et de l'ARS sans broncher au détriment des services, mettant ainsi en difficulté et en rupture les équipes elles-mêmes, et leur cohésion.

LES MÉDECINS EN SONT TÉMOINS, PEUT ÊTRE QUE CETTE SITUATION LES RÉVOLTE, MAIS ILS SE TROMPENT DE CIBLE QUAND ILS S'EN PRENNENT AU PERSONNEL.

ATTENTION À LA MARCHE À SEMBLANÇAY LA MEMBROLLE

Et oui, comment et quelle marche allons-nous franchir aujourd'hui ? Et bien à l'EHPAD intercommunal la Membrolle - Semblançay, on est plutôt super heureux-ses de vous apprendre qu'on a fait un grand pas cet été.

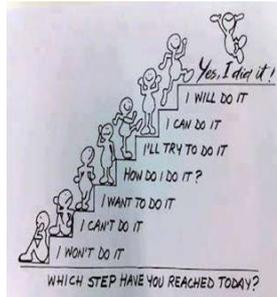
QUAND SUD REVIENT À LA CHARGE

On va faire revivre la section syndicale de SUD Santé Sociaux. De nouveaux-elles militant-es, de nouveaux adhérent-es, de nouveaux visages, des jeunes et des moins jeunes, des débutants et des experts. Bref, des soignant-es qui croient encore que toutes ensemble on peut améliorer nos conditions de travail.

On est fatigué de tous ces discours qui nous rabâchent tous les jours la même chose :

- ✗ Le manque d'effectif, c'est partout pareil !
- ✗ On n'arrive pas à recruter !
- ✗ On n'a pas les budgets !
- ✗ Allez voir ailleurs ! etc...

Toutes ces phrases récurrentes et aliénantes ont tendance à nous rendre fatalistes et nous entraînent vers l'immobilisme et l'inaction. Voire pire elles nous culpabilisent et nous poussent à donner encore plus de nous-mêmes en faisant des heures supplémentaires, en revenant sur les jours de repos, en faisant des weekend en plus, en changeant de postes etc.. Tout cela entraîne de l'épuisement, de l'incompréhension et des tensions au sein des équipes. Il est urgent de se poser des questions.



PAS DE PROMESSES, MAIS UN ENGAGEMENT

La section ne fera pas de promesses ni de miracles mais elle fera le nécessaire pour apporter sa pierre à l'édifice. Et peut être que cette pierre sera minuscule mais elle trouvera sa place et son utilité. On est motivé, on va se former et s'investir afin de bien remplir nos nouvelles missions en tant que militant-es mais aussi sur le terrain en tant que professionnel-le.

DES BESOINS POUR FONCTIONNER

Premier obstacle : la section SUD a besoin d'un local syndical avec du matériel sur le site de la Membrolle. Nos représentant-es du personnel l'ont déjà réclamé mais la réponse de la direction a toujours été négative. On réaffirme et on ne lâchera pas ! Affaire à suivre.

Pour finir et pour infos, notre nouvelle section vient de vivre son premier conseil départemental le 15 septembre, dur dur quand on débute!!! Mais le soutien était au rendez-vous. Tous les échanges étaient riches, on a rencontré des collègues d'autres établissements. La solidarité arrive vite. Cela permet aussi de percevoir que les difficultés sont les mêmes partout. Et que c'est donc toutes ensemble qu'il faut lutter.

C'EST DIFFICILE D'ÊTRE TÉMOIN DE CES GRANDS « MAUX » MAIS ON S'ENCOURAGE ET TOUT CELA NOUS CONFIRME QUE LE CHEMIN VERS LEQUEL NOUS EMBARQUENT LES POUVOIRS PUBLICS N'EST PAS LE BON.

« Si vous pensez que vous êtes trop petit pour changer quelque chose, essayez donc de dormir avec un moustique dans votre chambre et vous verrez lequel des deux empêche l'autre de dormir. » - Dalai Lama

AS AP EN CATGORIE B : LES DIRECTIONS DEVRAIENT APPRENDRE À LIRE

Les aides-soignantes et auxiliaires de puériculture sont passées en catégorie B depuis octobre 2021. Elles ont donc un corps et un grade tout neuf, malgré le fait que le travail ne soit pas toujours facile.

Concernant l'évolution de leur carrière, le décret n°2021-1257 du 29 septembre 2021 est on ne peut plus clair. Les critères pour passer à la classe supérieure restent inchangés.

Pour rappel, le principe dans la Fonction Publique Hospitalière est d'avoir atteint un certain échelon et une certaine ancienneté dans le corps ou le grade (son métier en tant que titulaire) pour pouvoir être promuvable. C'est-à-dire pour pouvoir avoir la possibilité de passer en classe supérieure. Rien d'automatique donc, mais des conditions nécessaires sont posées.

POUR LES AS ET AP, IL FAUT AU MOINS 1 AN D'ANCIENNETÉ DANS LE 5ÈME ÉCHELON, ET AU MOINS 5 ANS DE SERVICES EFFECTIFS DANS UN CORPS OU UN CADRE D'EMPLOIS À CARACTÈRE PARAMÉDICAL CLASSÉ DANS LA CATÉGORIE B.

C'est là que certaines directions se lèchent les babines. « Pas d'avancement de grade au moins pour 5 ans » se frottent-elles les mains, tel un préfet de Gironde prêt à s'en prendre à une association écolo.

Sauf qu'il fallait aller quelques articles plus loin. Car le II de l'article 20 du décret n°2021-1257 prévoit « Les services accomplis dans les grades d'aide-soignant [...] sont assimilés, pour l'avancement à la classe supérieure, à des services accomplis dans le corps et le grade d'intégration. »

Traduit en français, compréhensible y compris par une direction prête à s'en prendre à des agents : dès 2022, il doit y avoir des avancements de grade pour les AS et les AP. L'exercice de leurs fonctions en catégorie C compte comme si elles l'avaient exercé en catégorie B.

DIRECTIONS, IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR SE RATTRAPER. MÊME SI LA FRUSTRATION D'ÊTRE PASSÉ À CÔTÉ D'UNE SUPPRESSION DE DROITS EST DURE À AVALER.

COMMISSION DE RÉFORME NOUVELLE FORMULE UN CONSEIL, DEUX INSTANCES

Malheureusement, de plus en plus de collègues sont confrontées à des problèmes de santé liés aux conditions de travail. Lorsque cela se produisait, les agents avaient à faire jusqu'alors aux Commissions de Réforme départementales.

Depuis cette année, le conseil Médical est issu de la réforme des Comités médicaux et des Commissions de Réforme, qui fusionnent en une seule instance.

CE NOUVEAU CONSEIL MÉDICAL A DEUX COMPOSITIONS POSSIBLES, EN FONCTION DES SUJETS. LA FORMATION PLÉNIÈRE ET LA FORMATION RESTREINTE.

UNE FORMATION DITE PLÉNIÈRE

Elle correspond à l'ancienne Commission de Réforme avec l'ensemble de ses membres :

- ✗ Deux médecins agréés
- ✗ Deux représentants e. s de l'administration
- ✗ Deux représentant-es du personnel désigné-es au sein des Organisations Syndicales les plus représentatives lors des élections aux Commissions Administratives Paritaires Départementales (#votiezSUDle8décembre).

Le quorum est de 4 dont au moins deux médecins et une représentante du personnel.

UNE FORMATION DITE RESTREINTE

Elle est composée uniquement des médecins agréés (le quorum est de deux).

DES DOMAINES DE COMPÉTENCE QUI N'ONT PAS BOUGÉ

Le conseil médical en formation plénière émet un avis sur ce qui relève :

- ✗ des accidents et affections imputables au service.
- ✗ des invalidités totales pouvant ouvrir droit à une retraite

pour invalidité.

- ✗ de l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité.
- ✗ de l'octroi et le renouvellement des congés d'invalidité imputables au service.

Le conseil médical en formation restreinte émet un avis sur tout ce qui relève de la maladie ordinaire.

Ils sont toujours consultés pour avis en ce qui concerne les congés longue maladie, congés longue durée, disponibilités d'office pour raison de santé.

Dans les deux cas la présidence est assurée par l'un des médecins membre de l'instance.

CHANGEMENT MAJEUR, LE PRÉSIDENT A DÉSORMAIS UNE VOIX PRÉPONDÉRANTE.

MÉDECINE DU TRAVAIL

La médecine du travail est informée de l'ordre du jour de toutes les séances et peut prendre l'initiative de présenter un rapport écrit. Ce rapport est obligatoire lorsque le conseil médical est saisi pour avis dans le cadre d'une maladie professionnelle ou pour l'octroi d'un CLM ou CLD.

LES RECOURS

Seuls les avis du conseil médical en formation restreinte peuvent être contestés devant un conseil médical supérieur au niveau national.

MALGRÉ LES CHANGEMENTS, LE SYNDICAT SUD CONTINUE À ACCOMPAGNER ET DÉFENDRE TOUSTES LES COLLÈGUES AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ. LES REPRÉSENTANTES SUD, INVESTIES ET AGUERRIES PAR DES ANNÉES DE COMMISSIONS DE RÉFORME SONT DISPONIBLES POUR VOUS AIDER FACE AUX CONSÉQUENCES DES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS NOS ÉTABLISSEMENTS.

GARANTIE INDIVIDUELLE DU POUVOIR D'ACHAT GIPA ... POUR QUI ?

La GIPA est maintenue cette année par le décret n° 2022-1101 du 1er août 2022. Mais la GIPA, Quèsaco ?

LA GIPA EST UNE INDEMNITÉ QUI GARANTIT LE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES SI L'ÉVOLUTION DU TRAITEMENT BRUT EST INFÉRIEURE, SUR 4 ANS, À CELLE DE L'INFLATION SUR LA MÊME PÉRIODE.

La période de référence est fixée du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2021.

Ce mécanisme prend en compte l'indice détenu par l'agent il y a 5 ans et le compare à celui détenu l'année dernière, quelle que soit la raison de la progression.



POUR QUI ?

- ✗ Fonctionnaires
- ✗ CDI dont la rémunération est basée sur un indice
- ✗ CDD continu sur la période de référence.

MONTANT DE LA GIPA:

Pour vérifier si vous pouvez prétendre toucher cette indemnité, il suffit de noter votre indice majoré au 31 décembre 2017 et votre indice majoré au 31 décembre 2021.

Il vous suffira ensuite d'utiliser le simulateur du Ministère de la Fonction Publique (scannez le QR code).

La GIPA sera versée avec le salaire d'octobre 2022.

NON MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTÉ, L'ÉTÉ NE S'EST PAS BIEN PASSÉ ET LA CATASTROPHE EST BIEN LÀ !

Contrairement aux déclarations rassurantes du nouveau ministre de la santé, nous ne pouvons que constater que la dégradation des soins se poursuit et s'aggrave dans les établissements de santé.

Même le président de l'association Samu-Urgences France qui a pris sa suite l'a contredit. Il a mis notamment en exergue le nombre effrayant de services d'urgences fermés en totalité ou partiellement cet été.



CELA TOUCHE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS, HÔPITAUX, CHU, EHPAD, ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX.

C'est d'ailleurs une des raisons principales qui poussent les agents à partir, ne pouvant plus accepter de mal soigner, de ne pas soigner et même de maltraiter.

DIMINUTION DE L'ACCÈS AUX SOINS

Pour tenir un minimum cet été, il aura fallu fermer des lits, des consultations, des services, des urgences, réduisant ainsi les capacités d'accueil des usagè-res. Les conséquences sont directes et sans appel, mortifères : allongement des délais sur des brancards aux urgences faute de lits d'aval, allongement du délai d'attente au téléphone pour le 15, allongement de la durée de la prise en charge faute de plage de consultations ou d'anesthésistes, transfert des patient-es dans d'autres départements, même lointains pour se faire opérer ou accoucher faute de blocs armés en personnel, absence de personnels qualifiés notamment la nuit, services d'Hospitalisation à domicile et médecine de ville débordés et ne pouvant prendre le relais,... la liste est longue.

Cela alors que la canicule sévissait et augmentait probablement le nombre de décès comme le montre une étude en cours de réalisation de l'INSEE.

SOIGNER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour les salarié-es, le quotidien fut ponctué par le sous-effectif de plus en plus installé avec l'augmentation des cadences, l'explosion des compteurs d'heures supplémentaires, les retours sur les repos, l'augmentation des amplitudes de travail et même l'appel au bénévolat.... Écœurant encore un peu plus ceux qui tiennent encore et qui ne vont pas tarder à partir.

Ce ne sont pas une énième mission flash, une conférence sur la santé, ou 3 consultations gratuites par an qui pourront changer la donne et permettre à toutes de se faire soigner et à toutes de travailler humainement, qualitativement et sans danger.

DES MILLIARDS POUR LA SANTÉ

Ce qu'il faut, c'est débloquer des milliards pour la sécurité sociale et donc la santé publique afin de créer des postes, des places de formation et des lits. C'est tout à fait possible. De l'argent il y en aura, en augmentant les salaires, en partageant et baissant le temps de travail, en stoppant les exonérations de « cotisations » des patrons, en particulier sur les bas salaires.

Les profits de quelques uns sur le dos de la majorité n'ont jamais été aussi forts. Il est plus que temps qu'ils soient redistribués.

MOINS DE DIVIDENDES, ARRÊT DES EXONÉRATIONS, AUGMENTATION DES SALAIRES, BAISSSE DU TEMPS DE TRAVAIL ET AUGMENTATION DES EMPLOIS



PLUS DE SALAIRES, PLUS DE COTISATIONS SOCIALES, PLUS DE BUDGET POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DONC POUR LA SANTÉ PUBLIQUE ! CQFD !



LA RÉFORME DES RETRAITES POUR 2023 : LA FUITE EN AVANT !

Tandis que le rapport du Conseil d'Orientation des retraites (COR) était annoncé pour le 15 septembre, Macron a confirmé hier devant les médias vouloir faire cette réforme des retraites avec application dès l'été 2023, avec la possibilité d'utiliser le projet de loi sur le financement de la sécurité sociale de cet automne, ou le fameux 49-3.

Ce rapport du COR qui a fuité dans la presse, est embarrassant pour l'exécutif.

Tandis qu'on nous a expliqué lors du projet de 2019 de la réforme par point, que si on ne réformait pas, le système par répartition courrait à sa perte, le rapport du COR pointe certes des années à venir déficitaires (en raison du contexte économique) mais qu'il n'y a rien de catastrophique ! Il fait état d'une part constante du PIB consacrée aux retraites jusqu'en 2070. Et précise que ses résultats ne valident aucunement « le bien fondé des discours » qui mettent en avant l'idée d'une dynamique incontrôlée des dépenses de retraite...

Que nenni, le gouvernement a trouvé un nouveau prétexte

pour appliquer son projet néolibéral et sa privatisation rampante du système des retraites : Grâce à la réforme (en reculant l'âge de départ, et/ou faisant cotiser plus longtemps, on en a pas encore le contenu !) on va dégager des nouveaux financements...pour l'école, le grand âge, et la crise climatique...rien que ça!

Ce gouvernement s'exonère de fait de remettre en cause les exonérations des cotisations sociales patronales et d'explorer de nouvelles pistes de financement comme une cotisation sociale sur les dividendes des actionnaires ou simplement l'égalité salariale femmes/hommes.

Ce gouvernement ne parle pas des vraies solutions de justice sociale et fiscale comme : rééquilibrer la fiscalité, taxer les super-profits, rétablir l'ISF, ou encore récupérer les 100 milliards par an de fraude fiscale qui pourraient être une réelle source budgétaire pour ces besoins fondamentaux !

ON LE VOIT BIEN, CETTE RÉFORME DES RETRAITES VA ENCORE PÉNALISER LES PLUS PRÉCAIRES, ET LA MAJORITÉ DE LA POPULATION... AU GRAND PRIVILÈGE DES PLUS RICHES PROTÉGÉS PAR MACRON.

SUD SANTÉ SOCIAUX 37, QUI SOMMES-NOUS ?

DANS LE SECTEUR PUBLIC :

Le syndicat départemental SUD est affilié à la fédération SUD Santé-Sociaux (4^{ème} fédération syndicale dans la Santé) qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière et au Conseil Supérieur des Professions Paramédicales.

En Indre et Loire, SUD (1er syndicat) siège dans les Commissions Paritaires Départementales, les Commissions de réforme et dans les instances représentatives (CTE, CAPL, CHSCT) du CHRU de Tours (majoritaire), de Luynes (majoritaire), d'Amboise Château Renault (majoritaire), de Ste Maure, de Debrou (majoritaire), de Louis Sevestre, de Vernou (majoritaire), de l'IDEF (majoritaire), de Semblançay la Membrolle (majoritaire), de l'île Bouchard (majoritaire), de St Christophe sur le Nais (majoritaire).

En Région Centre, SUD siège au CGOS et à l'ANFH.



DANS LE SECTEUR PRIVÉ :

La fédération SUD Santé Sociaux est représentative dans la Convention Collective des Centres de Lutte contre le cancer (CLCC), la CC66, la CC65, les CHRS, le pacte ARIM.

Elle a progressé fortement dans la CC51 et à la Croix Rouge. Elle est représentative dans l'ensemble de la BASS.

En Indre et Loire, il y a des sections SUD à l'ADAPEI, à la Boisnière, à Entraide et Solidarité, à la Croix Rouge, à l'IRECOV, à la clinique de l'Alliance, à l'ADSE, à l'UDAF, au foyer Verdier, à l'EHPAD le Mûrier, la FAM Arc en Ciel, Agir et Vivre l'Autisme, SOLIHA.

EN INDRE ET LOIRE, SUD EST ACTIF ET REPRÉSENTATIF DANS DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS.

C'EST DÉCIDÉ, J'ADHÈRE À SUD !

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

email :

Etablissement/ Service : Statut : Public / Privé

*Celui ou celle qui se bat,
peut perdre,
Celui ou celle qui ne se bat pas
a déjà perdu.*

Coupon d'adhésion à renvoyer au :
Syndicat SUD Santé Sociaux 37
18 rue de l'Oiselet la Camusière
37550 St Avertin